6

# DISCOURS

Prononcé à la Société des Jacobins de Paris, dans la séance du 16 Thermidor,

Par DUBOIS-CRANCÉ.

FRC.2c 11168 a

FRERES ET AMIS,

Je ne ferai point de phraſes pour vous remercier de m'avoir rappelé dans votre ſein ; je ne viens point me plaindre d'en avoir été expulſé ; car je n'ai jamais ceſſé d'être Jacobin ; vous n'avez pas ceſſé de me croire digne de vous : vous étiez comprimés par des traîtres, et la juſtice nationale nous a fait raiſon à tous des profonds ſcélérats qui, pour immoler les vertus du Peuple à la tyrannie, m'ont honoré aſſez pour croire néceſſaire de chercher d'avance à étouffer ma voix dans le ſilence du tombeau.

J'étais revenu à Paris, convaincu du ſupplice qui m'attendait. Inculpé ſur des faits controuvés ou matériellement faux, quant à ce qui me concerne, par ceux même qui avaient commis le crime qu'ils me reprochaient, je n'avais pas l'eſpérance de leur faire connaître la vérité : aujourd'hui le voile eſt déchiré, mais ; quoique fort de ma conſcience, ayant été accuſé publiquement, & devant vous, d'avoir favoriſé la ſortie des rebelles de Lyon, je ne puis me diſpenſer de répouſſer cette abſurde calomnie par des faits inconteſtables, & qui démontrent l'atrocité de mes perſécuteurs. Qu'ils ſe préſentent aujourd'hui ces vils gladiateurs que Couthon a fait paraître dans l'arêne en mon



THE NEWBERRY LIBRARY

absence, & qu'ils me répondent. J'ai remis aux Comités de sûreté général & de salut public réunis les pieces qui constatent :

1°. Que ma colonne était à Calvire, à cinq lieues du fauxbourg de Vaize, par où les rebelles sont sortis ;

2°. Que je n'étais plus à cette colonne le 9 octobre, époque de la sortie ; que j'étais à Sainte-Foi, près de Couthon, depuis trois jours, sans aucune mission ;

3°. Que Couthon avait fait proclamer, le 6 octobre, dans Lyon que j'étais rappelé par la Convention ; ce qui était faux, à la vérité, ( puisque le décret de mon rappel date du même jour, et Couthon ne pouvait avoir ce jour-là à Lyon aucune connaissance de ce qui se passait à Paris. ) mais je n'en étais pas moins paralysé.

La proclamation de Couthon est ainsi conçue :

" La Convention nationale vient de rappeler dans son sein Dubois-Crancé, Gauthier & Chateauneuf-Randon ; c'est désormais à Couthon & à Maignet que la Convention a confié le soin de réduire votre ville rebelle. "

Il est sans exemple qu'un général ait mandé à son ennemi qu'il est venu prendre le commandement des troupes destinées à agir contre lui. On pourrait tirer de là de grandes inductions ; je n'ai pas besoin pour ma défense de l'arme des conjectures, c'est celle des tyrans.

Mais un fait certain, c'est que Couthon prenait, dés ce moment, tous les événemens sur sa responsabilité.

4°. Je tire du mémoire de Couthon, lui-même, la preuve, qu'il ne feignait pas alors de me croire d'accord avec les rebelles, puisqu'il y déclare *n'avoir fait cette démarche* PRÉMATURÉE, *que parce que la haine des rebelles contre moi était un obstacle à* TOUT ARRANGEMENT.

Une lettre d'un muscadin, ami d'un nommé Egron, se disant commissaire du Comité de salut public devant Lyon, datée du 23 septembre, qui m'a été remise par la société d'Autun, porte ces expressions remarquables :

" Le citoyen Egron, avec qui j'ai soupé hier, part pour Paris, pour faire retirer à Dubois-Crancé ses pouvoirs, parce que la haine des Lyonnais à son égard, & l'inflexibilité de son caractere, ne permettent aucun arangement. "

Cet Egron a été récompensé de son zele par le grade de chef d'escadron, dans un régiment de chasseurs.

Ainsi mon rappel fut le résultat d'une intrigue auprès du Comité, que Couthon et ses complices trompaient d'autant plus facilement sur ma conduite, qu'on avait en lui plus de confiance ; mais il m'accusait alors, tantôt de m'opposer à une attaque de vive force, tantôt de ne vouloir me prêter à aucun accommodement, il ne songeait pas à m'inculper d'être d'intelligence avec les rebelles.

Je prouve encore le même fait par un certificat, delivré par Couthon lui-même, un mois après la prise de Lyon, à la citoyenne Rameau. Ce certificat est ainsi conçu :

" Je reconnais que Dubois-Crancé & Gauthier avaient chargé le 5 octobre, la citoyenne Rameau de soulever le Peuple de Lyon contre ses oppresseurs ; d'engager les Lyonnais à évacuer les redoutes de saint-Clair, & de les livrer, comme elles l'ont été en effet aux troupes de la République, d'empêcher qu'on ne brûle les cartons qui contenaient les délits de la Commission prétendue populaire, & surtout qu'il ne fût fait aucun mal aux prisonniers patriotes, si long-tems victimes de l'aristocratie. "

C'est le 8 octobre, veille de l'entrée de Couthon dans Lyon, que la citoyenne Rameau lui a fait la

déclaration, qu'il a reconnue & signée un mois après, ainsi qu'on vient de la lire. Vous voyez que mon plénipotentiaire n'était pas porteur de paroles de paix pour les rebelles, de l'aveu même de mon dénonciateur.

5°. Je prouve que Couthon avait écrit de Clermont; qu'il m'avait calomnié auprès du Comité, pour me faire retirer mes pouvoirs; qu'en m'accusant de faire le général, ce qui était faux, puisque chaque colonne avait son général, & que je n'ai rien fait que d'accord avec mes collegues, il avait lui-même la mal-adresse de se plaindre amèrement de ce que j'avais refusé le plan d'attaque qu'il avait envoyé à Maignet, contre une ville qu'il n'avait jamais vue.

Enfin, il a obtenu encore du Comité de salut public un ordre pour me faire arrêter & traduire à Paris par la gendarmerie, sur le plus faux des prétextes; il m'accusait alors de cabaler dans Lyon pour y rester; je pourrais prouver que je ne suis pas sorti de ma chambre pendant trois jours; que je suis resté à Lyon pour réunir mes paquets, que j'avais mandé le 2 octobre, au ministre, avant du connaître ces tracasseries, que je considérais ma mission comme finie après le siége de Lyon, & que quoi qu'on fit, je retournerais au sein de la Convention; mais il me suffit de prouver que lorsque Couthon écrivit que je cabalais dans Lyon, je n'y étais vraisemblablement pas encore entré. Notez bien que l'arrêté qui ordonne mon arrestation, est daté du 12 octobre, & que je ne suis entré dans Lyon que le 9 au soir.

Couthon a avoué lui-même dans son mémoire, que je ne suis sorti de l'évêché, où il étoit, que le 10 à midi, il y a 120 lieues de Paris à Lyon, il faut donc que le courier dénonciateur soit parti le 9, ou au moins le 10, avant que je fusse éveillé, pour que le Comité ait été instruit le 12, de ce dont

j'étais accusé ; il est bon d'observer que la lettre que je cite, signée par mes collegues, ne parle que de l'entrée dans Lyon, et que c'est par un *post-scriptum*, dont Châteauneuf m'a dit n'avoir eu aucune connaissance, qu'il est question de ma prétendue cabale.

( Voyez le Moniteur du..... octobre. )

Il n'est peut-être pas tout à fait indifférent d'observer encore que le major général de l'armée de Couthon, qu'il appelait *l'armée du Peuple*, pour la distinguer des autres volontaires, n'a pu me trouver d'autre logement dans l'Evéché, qu'un misérable galetas sous la tuile, ouvert par une bombe qui l'avait traversé, rempli des décombres de la toîture, où il n'y avait ni table, ni chaise, & où j'eus pour me coucher avec ma femme un matelas sur le pavé, qui me couvrit de vermine ; c'est de ce lieu de plaisance que Couthon a dit qu'il s'était étonné de me voir sortir le lendemain sans l'en prévenir.

6°. Je prouve que Couthon a écarté une foule d'Adresses de sociétés populaires environnantes, qui me disculpaient, & dont aucune n'est parvenue à la Convention ; qu'il a eu la lâcheté de menacer l'armée qui voulait me justifier, sous prétexte que la loi lui défend de délibérer (1), & que d'un autre côté, il s'efforçait à Lyon d'organiser contre moi un système de délation.

7°. Je prouve que Couthon, n'a fait dénoncer, il y a trois semaines, mon collegue Gauthier, que pour l'intimider, & qu'il lui a fait proposer d'arranger son affaire, s'il voulait se rendre mon accusateur.

8°. Je prouve que pendant que Couthon écrivait au Comité de salut public, que l'on avait bien fait de

(1) Cette Adresse a été faite & signée de tous les corps de l'armée ; mais Couthon a forcé Doppet de la lui remettre.

rapporter le décret de mon arreſtation, quoique ce décret fût déſormais ſans objet ; il l'a fait imprimer avec profuſion, & afficher huit jours de ſuite dans Lyon.

9°. Je prouve que, pendant ſa miſſion, il a fait arrêter toutes mes lettres, celles de Gauthier, & celles de notre ſecrétaire ; Collot-d'Herbois & Fouché m'en ont envoyé quelques-unes, trouvées dans ſon cabinet après ſon départ de Lyon.

Enfin je prouve, & ceci eſt très-remarquable, que Couthon ſeul, inveſti avec Maignet de la puiſſance nationale à l'époque de la ſortie des rebelles, a déclaré & ſigné ſavoir *d'une maniere préciſe* ( je cite littéralement ſes expreſſions ), *la porte par où devoit ſortir Précy & ſa troupe, & l'heure à laquelle la ſortie devait s'effectuer*, & qu'à cette heure même, il avait fait ordonner, par le général Doppet, UNE SUSPENSION D'ARMES. J'ai l'atteſtation ſignée Couthon & Maignet, & la lettre originale de Doppet. Jugez maintenant le traître & ſes complices.

Couthon m'avait inculpé à ſon retour de Lyon ; malgré ſa malignité, & tous les reſſorts qu'il avait fait jouer, ſes inculpations étaient peu importantes ; il me reconnoiſſait, diſait-il devant vous, pour patriote.

J'ai cru devoir obéir à la ſociété, en mépriſant cette querelle : j'ai eu grand tort, car Couthon n'a eu l'air de me rendre ſa confiance, en permettant que je fuſſe propoſé pour une nouvelle miſſion, qu'afin de m'accabler en mon abſence. Il le fallait bien, puiſque c'était de leurs propres forfaits, que de pareils hommes avaient l'impudeur de vouloir m'accuſer.

J'ai donc dû me croire condamné ſans eſpoir d'être entendu ; mais un trait de lumiere m'avait pénétré ; je me ſuis dit, puiſque des hommes, inveſtis de la confiance du Peuple, cherchent à faire périr des citoyens purs & qu'ils ſavent patriotes, il y a

évidemment une conspiration contre le Peuple & contre la Liberté.

J'ai reçu, le 30 messidor, à la fois la dénonciation de Robespierre & Couthon contre moi, & ma lettre de rappel. J'étais à Port-Malo, maître de conserver ma vie par la fuite, j'y étais seul représentant du Peuple, investi de tous les pouvoirs; j'étais à six lieues de Jersey; je n'ai point hésité d'apporter ma tête aux conspirateurs.

J'ai couru jour & nuit; je suis descendu à la Convention nationale, j'avais un de ces poignards espagnols, qui ne manquent jamais leurs coups, & si la Convention, terrifiée par des scélérats, eût refusé de m'entendre, du moins avant de mourir, je purgeais le sol de la liberté de deux monstres qui voulaient la dévorer.

Mais c'est assez vous occuper d'un misérable cul-de-jatte, dont toute la magie consistait peut être dans la pitié qu'inspirait son état, je vous engage seulement à surveiller *l'inestimable* Maignet, son ami, & son complice.

Je vais maintenant essayer de vous donner une esquisse du caractere de Robespierre; je l'ai bien étudié, & l'on sait qu'il y a long-temps que je l'ai deviné.

D'abord toujours le mot *Peuple* à la bouche, ce monstre artificieux ne s'est occupé depuis cinq ans qu'à établir son empire absolu dans l'opinion. Ennemi juré de tous les talens, jaloux à l'excès de toutes les réputations, il profita avec adresse des vices des uns & des faiblesses des autres pour les surmonter toutes.

C'est ainsi qu'en assouvissant les passions les plus honteuses, les plus liberticides, Robespierre se donnait un vernis de vertu rigide & inébranlable. Toujours le même, c'est-à-dire, toujours également orgueilleux, jaloux, irascible, il s'attribuait exclusivement l'honneur de la chûte de toutes les factions, & se faisait appeler *l'incorruptible*.

Bon Peuple ! tu ne voyais pas que Robespierre était le plus arrogant des hommes, & par conséquent le plus aristocrate ; que prêchant avec un enthousiasme étudié la sainte humanité, jamais il ne fit aucun acte d'humanité ; que, parlant sans cesse de liberté, il ne permettait, il ne pardonnait à personne d'être d'une autre opinion que lui ; rapportant tout à lui seul, jusqu'à la Patrie, il n'en parla jamais que pour s'en désigner comme l'unique défenseur ; ôtez de ses longs discours, tout ce qui n'a rapport qu'à son personnel, vous n'y trouverez plus que de seches applications de principes connus, & surtout des phrases préparées pour amener encore son éloge.

Méprisant tout, jusqu'à ses amis, sans-cesse il se montrait au Peuple comme Brutus, immolant ses fils à la liberté ; c'était Néron, sacrifiant Sénéque, & comme Caligula, il n'eût pas tardé à vouloir que le Peuple Français adorât son cheval.

Douteriez-vous encore de l'intrigue profonde d'un homme qui, insouciant dans toutes les circonstances, sur les véritables dangers de la Patrie, n'a jamais voulu quitter la tribune aux harangues ; il s'en était fait un domaine exclusif, un tribunal de sang avec quelques complices auxquels il ne laissait jamais pénétrer qu'une partie de son secret, & qu'il se réservait de défendre ou de sacrifier au gré de ses intérêts. Suivez cet homme qui se disait l'ami du Peuple par excellence, dans cette immense carriere que nous avons parcourue depuis cinq ans ; vous le verrez toujours agitant ; convulsivant le Peuple & ne le consolant jamais, se tenant éloigné des dangers dans les crises de la Patrie, & vantant sans cesse son dévoûment.

Vous l'avez jugé timide, parce que son imagination, que l'on croyait ardente, qui n'était que féroce, paraissait exagérer souvent les maux de son pays ; c'était une jonglerie ; il ne croyait ni aux conspira-

tions dont il fesait tant d'étalage, ni aux poignards auxquels il feignait de se dévouer ; mais il voulait que les citoyens fussent constamment en défiance l'un de l'autre, que chacun, en sortant des Jacobins, jetât un œil inquiet sur tout ce qui l'entourait ; il frappait de terreur tous les esprits sans distinction, pour habituer le Peuple à considérer comme ses ennemis les hommes qui lui donnaient de l'ombrage, & pour paraître la seule planche à laquelle on pût s'attacher au milieu du naufrage.

Hypocrite long-temps même avant la révolution, ( car l'on sait qu'alors il communiait tous les huit jours ) il travaillait à recomposer les débris d'une religion de sang, pour se faire, comme Cromwel, un appui des fanatiques.

C'est avec ces petits moyens que, même sans talens, mais les accumulant sans cesse, il avait trouvé l'art de nous isoler l'un de l'autre, de nous diviser tous pour régner : les conspirateurs seuls étaient unis.

Mais le factieux grandit en politique, & le profond machiavelisme du dernier tyran, mort il y a quelques jours à la place de la Révolution, touchait au terme de ses horribles succès quand la foudre l'a frappé.

Il avait calculé qu'une fois maître de l'opinion, il pouvait tout oser : il savait bien que la France renferme des hommes qui n'étaient pas dupes de son batelage ; que s'ils étaient comprimés pour l'instant, ils pouvaient aussi faire un effort, & le renverser. Eh bien, il avait organisé leur assassinat, & l'échafaud était préparé pour tous les hommes purs & inflexibles.

Il avoit poussé l'astuce jusqu'à profiter d'anciennes divisions dans la Convention, pour essayer de vendre à la vengeance des uns le sang des autres ; mais il a trouvé de la probité, & la Convention a montré, par son unanimité à frapper le monstre, qu'elle était encore digne de représenter le Peuple Français.

J'ai cru ces vérités utiles, néceſſaires à dire à nos concitoyens, au Peuple ſi long-temps égaré ſur le plus aſtucieux des ſcélérats. Puiſſe-t-il mettre à profit cette grande leçon, dont l'époque ſera mémorable dans l'hiſtoire; qu'il ſache donc enfin ſe défier de ſon excès de confiance, de ſon idolatrie même pour la vertu. Lafayette, Petion, Robeſpierre ont été des idoles qu'il a fallu briſer avec fracas. Parcourez la ſérie des conſpirations que nous avons déjouées, toutes ont eu des nuances différentes; mais toutes auſſi ont eu pour principes & pour mobiles les mêmes paſſions. Un bon citoyen, dans les temps ordinaires, ſe repoſe dans ſa conſcience; il ſe montre dans les grandes occaſions; pour ſauver le Peuple, il recherche l'énergie de ſon ame, il en developpe tous les reſſorts, il meurt ou il terraſſe le tyran; mais après l'orage il eſt calme, & partage ſans prétention la félicité publique.

Citoyens, les brigands de l'eſpece de Robeſpierre ſont rares, grâces à la Providence qu'il blaſphêmait en l'invoquant: ce monſtre a fait plus de mal que tous les autres factieux enſemble; car il a voulu corrompre la vertu publique juſques dens ſon ſanctuaire. Ah! du moins, au nom de la Patrie, garantiſſez vous d'un nouveau preſtige; méfiez-vous de tout homme qui ſe mettra à la place de la choſe publique, de tout individu, quel que ſoit ſon poſte, qui dira à un de ſes concitoyens: tu m'attaques, ou tu m'inquietes, donc tu eſt un conſpirateur? dès que ce mot inſolent ſera lâché, la liberté ſera au bord du précipice.

Gardons-nous ſur-tout de permettre à un homme, quelque probe, quelqu'intelligent qu'il ſoit, de boire dans la coupe de l'autorité aſſez long-temps pour s'enivrer: que m'importe que ce ſoit un homme ou pluſieurs qui détruiſent le tiſſu de l'égalité, ſi la tyrannie ſurnage? Si la Convention pouvait encore une fois ſe deſſaiſir des rênes du gouvernement, du

pouvoir que le Peuple lui a défendu de déléguer, ce ſerait à vous, Jacobins, à lui rappeler ſes devoirs ; ce n'eſt pas là le hurlement d'une faction, c'eſt le ſentiment de la vertu qui craint l'oppreſſion, c'eſt le cri de la liberté ; renouvellons le ſerment, ſur le poignard de Brutus, de ne ſouffrir en France ni rois, ni dictateurs, ni triumvirs, ni décemvirs ; tenons notre ſerment, & la République eſt inébranlable.

La ſociété arrête l'impreſſion & la diſtribution de ce diſcours.

Châles annonce que chaque jour, les membres de la convention reçoivent des détails affligeans sur ce qui ſe paſſe dans les grandes communes depuis le 10 thermidor. Les ſociétés populaires ſe rempliſſent de muſcadins, d'ariſtocrates & de contre-révolutionaires. Tous les patriotes ſont accuſés d'être fauteurs de Robeſpierre, & ſous ce prétexte, on les perſécute & on les opprime d'une maniere auſſi injuſte & auſſi barbare qu'en quatre-vingt-onze & 92. Dans les aſſemblées du peuple, on leur refuſe la parole, & quand leurs calomniateurs ont occupé pendant longtemps la tribune, le préſident lève ſoudain la ſéance, pour les priver du droit de s'expliquer; alors ceux-ci ſont forcés de s'adreſſer aux citoyens des tribunes pour leur faire connoître la vérité, & auſſi-tôt l'agent national ordonne qu'on dreſſe des procès-verbaux contr'eux. On a pouſſé les choſes à un tel point de tyrannie dans une commune, qu'on a formé des enquêtes, et près de ſix cents ariſtocrates ont déposé et ſigné contre les plus purs patriotes. Il eſt des endroits où l'on ne craint pas d'attaquer, d'outrager la mémoire de l'immortel Marat. Il en eſt d'autres où l'ariſtocratie, non contente des chagrins amers dont elle abreuve les patriotes, emploie contr'eux l'arme de la ſéduction. Dans une commune, elle a diſtribué près de 20'000 l. pour parvenir à ſon but. Châles

termine par demander que l'on entende à chaque séance des rapports sur les persécutions que l'aristocratie fait éprouver aux meilleurs citoyens.

## ADRESSE

*De la société des Jacobins, à toutes les sociétés populaires de la république.*

Fréres & amis, de grands événemens se sont passés dans Paris depuis quelques jours ; une grande révolution s'est opérée, le tyran n'est plus, la patrie respire, la liberté triomphe. Déjà dans toutes les parties de la république ces heureux résultats ont été proclamés, le cri de la victoire s'est fait entendre dans toutes les contrées, & le 9 thermidor a pris sa place dans les annales de la révolution. Les détails de cette mémorable journées sont consignés dans tous les papiers publics ; nous ne vous en parlerons point ; mais nous vous devons, mais nous nous devons à nous-mêmes, nous devons à la patrie de venger la gloire des jacobins, que des scélérats ont tenté de flétrir, en profanant, par le crime & la révolte, cette enceinte sacrée, où le premier cri de la liberté se fit entendre, & où tant de fois l'Europe nous contempla avec admiration proclamer les droits du peuple & les principes tutélaires de la prospérité publique.

Nous ne serions pas dignes de vous, si nous étions réduits à vous prouver que nous n'avons pris aucune part aux attentats énormes qui se sont commis dans le lieu de nos séances ; nous serions inconsolables au milieu de nos triomphes, si le simple soupçon pouvoit nous atteindre.

Non, non, frères & amis, ils n'étoient point Jacobins, les brigands qui se sont emparés de l'asile de la liberté, pour y établir un foyer de rebellion contre l'autorité nationale dans la nuit du 9 au 10 thermidor. Cette horde de scélérats avoit besoin d'un nom célèbre

pour assurer le succès de ses crimes. Il falloit aux conjurés un levier puissant dans l'opinion, & le plus grand de tous les forfaits est peut-être celui d'avoir voulu s'approprier cinq années de gloire, pour en revêtir le plus lâche & le plus odieux des tyrans Les monstres . . . ! ils se trahissoient eux-mêmes & jusques dans leurs crimes, ils rendoient un hommage solemnel à la vertu, puisqu'ils empruntoient ce nom pour tromper le peuple & lui forger des fers, en lui donnant un maître.

Tant de scélératesse devoit trouver un terme dans la force de la raison & dans la force du peuple. Aussi les vrais Jacobins, les vieux amis de la liberté n'ont point perdu courage dans cette importante conjoncture. Peu inquiets du succès momentané que des brigands obtenoient sur quelques hommes égarés, & sur une multitude de femmes qui déshonoroient leur sexe par les huées & les vociférations de la fureur, ils se rallient dans leurs sections respectives.

Là ils font entendre les accens mâles & purs de la vérité ; ils parlent au peuple ; ils lui rappellent ses droits, ses devoirs, l'obligation sacrée de conserver à la république le dépôt précieux qu'elle lui a confié, la représentation nationale : ils parloient encore lorsque déjà le crime pâlit, ses suppôts tremblent, la foudre éclate, & le tyran n'est plus.

O puissance de la raison ! ô grandeur du peuple ! où sont maintenant vos ennemis ! quel ambitieux osera désormais se permettre d'asservir les Français ! qu'il se présente au milieu de nous ! qu'il vienne nous demander ce qu'est devenu ce colosse formidable, qui naguères menaçoit insolamment la liberté publique, en proscrivant les talens & les vertus, nous l'enverrons interroger les restes impurs de l'idole ! nous l'enverrons sur la tombe du tyran y lire les destinées qui l'attendent, dans ces mots terribles gravées en caractères de feu : la tyrannie n'est plus, le peuple a juré la destruction de tous les oppresseurs du monde.

Frères & amis, ſi cet évènement mémorable a de nouveau ébranlé tous les trônes, s'il atteſte aux deſpotes l'impuiſſance de leurs efforts contre une nation libre & généreuſe, il eſt auſſi une grande leçon pour les peuples qui aſpirent à la liberté. Puiſſe-t-il leur rappeler l'horreur de la domination & les dangers de l'idolâtrie ! Périſſe le premier traître qui, ſous le maſque d'une funeſte popularité, oſeroit méditer la ruine de la patrie, en s'élevant au-deſſus du niveau ſacré de l'égalité.

Nous aurons ſur ce point, frères & amis, de grandes choſes à vous dire ; nous vous les dirons, parce qu'il faut que toutes les vérités ſoient connues. Nous vous parlerons ſans détours ; nous aurons le courage de vous parler contre nous-mêmes, parce que tout, juſqu'à nos fautes, doit ſervir la liberté de notre pays.

Qu'il nous ſuffiſe de vous dire en ce moment qu'il faut vous prémunir contre les tentatives de l'ariſtocratie & du modérantiſme. Après une auſſi longue compreſſion, il faut s'attendre à une réaction puiſſante & proportionnée aux malheurs que nous avons eu à déplorer. Il faut donner à la ſenſibilité tout ce que l'humanité commande ; mais il faut arrêter cette ſenſibilité, là où la malveillance voudroit s'en ſaiſir comme d'une arme contre la liberté publique. La convention nationale a déployé un grand caractère ; elle a renverſé le tyran & la tyrannie ; mais elle n'a point oublié que les ennemis de la liberté reſpirent encore.

Ce n'eſt point pour eux qu'elle a opéré cette étonnante révolution ; elle veille, & elle attend de vous que, toujours dignes du nom français, vous donnerez au monde le ſpectacle impoſant d'un peuple fier, terraſſant ſes ennemis au milieu des orages, & ne perdant jamais le ſentiment de cette véritable grandeur, dont l'exemple prépare chaque jour la libération genre humain.

Barrère a donné lecture de plusieurs pièces originales extrêmement curieuses, & relatives à la conspiration de la commune. Ce sont des arrêtés pris le 9 thermidor par le corps municipal & par le conseil général. Le premier est conçu en ces termes : " Il est est ordonné aux sections, pour sauver la chose publique, de faire sonner le tocsin & battre la générale dans tous les quartiers, de réunir leurs forces dans la place de la Maison-Commune, pour y recevoir les ordres du général Hanriot, qui vient d'être remis en liberté, ainsi que les autres patriotes, par le peuple souverain ". Un autre ordonnance aux citoyens de marcher contre la convention, pour y délivrer, y est-il dit, des conspirateurs. Un troisième enjoint à Hanriot de faire porter au comité d'exécution des fusils, sabres & munitions pour douze membres. Un quatrième de mettre en arrestation tous les chefs de légion. Un cinquième défend aux geoliers de ne recevoir de prisonniers que ceux envoyés par la commune.

Barras a montré aussi une quittance de 2000 liv. à Hanriot, pour une loge à l'opéra-comique, & cette pièce lui a forni l'occasion de parler des dépenses énormes que faisoient les conjurés, & de la nécessité de rechercher le trésor dans lequel ils puisoient; qui fourniſſoit, par exemple à Robespierre, de quoi entretenir ses nombreuses concubines, puisqu'il en avoit dans presque toutes les communes de campagne de Paris.

Les triumvirs s'étoient donnés réciproquement des maisons de plaisance : Robespierre avoit Mouceaux; St.-Just, le Rincy, & Bagatelle étoit à Couthon. C'est-là que ces monstres tramoient la perte de la république, en se livrant aux plus sales voluptés. Ils avoient eu soin de rassembler à Paris une horde de brigands dévoués à leurs ordres. Dans la nuit du 9 au 10, on a arrêté beaucoup d'individus, sans cartes de sûreté; cela sert à expliquer l'ordre donné par le maire,

Fleuriot, de laisser les tribunes de la maison commune accessibles à tous les individus, sans les obliger d'exhiber leur carte. Le 8, un officier municipal disoit à des citoyens qui se réjouissoient des succès de la république : Vous seriez bien surpris, si demain on proclamoit un nouveau roi. Le 10, la fille du tyran Capet s'est, contre sa coutume, levée au point du jour, & elle s'est parée. Le 12, elle a pris le deuil.

Enfin quelques jours avant les derniers évènemens, le député David a invité les administrateurs de la fabrication des armes à se livrer uniquement à celle des sabres, pour en armer les éléves de l'école de Mars. Barras a terminé en se faisant autoriser à remettre les pièces dont il étoit nanti au comité de sûreté générale chargé de faire au plutôt un rapport. Il est bon d'instruire nos concitoyens, a dit Bourdon de l'Oise, que le 8, la commune conspiratrice s'est par un arrêté adjugée la carrière de Montrevert qui peut contenir quatre-vingt-mille cadavres. C'est pour cela qu'on a entendu dire à des jurés, nous avons des listes, il nous en passera quatre-vingt-mille.

---

A Commune-Affranchie, chez CARRET, rue Marat, N°. 7, où l'on s'abone pour tous les Journaux.